

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DAE 156 Participation au financement des régimes d'aides économiques – Renouvellement de la Convention entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec la Région Ile-de-France ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte et les annexes sont joints à la présente délibération, avec la région Ile-de-France.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO